



## Services Assurant Canada Inc. (SACI)

### Rapport de fin de l'année 2023 sur le travail forcé et le travail des enfants

Ce rapport a été publié conformément au projet de loi S-211, *Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes* (la « Loi »). Le rapport fournit des détails sur les mesures prises au cours de l'année financière 2023 pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants, sous quelque forme que ce soit, dans notre entreprise ou notre chaîne d'approvisionnement.

La Loi s'applique aux activités et à la chaîne d'approvisionnement de Services Assurant Canada Inc. (« SACI ») dans le cadre de notre activité Vie simplifiée.

#### La structure, les activités et la chaîne d'approvisionnement de notre organisation

SACI fait partie d'une famille de filiales mondiales qui relèvent de Assurant, Inc. (« Assurant »), une entreprise de Fortune 500 qui est cotée à la Bourse de New York (NYSE : AIZ). Assurant est une entreprise mondiale de premier plan dans le domaine des services aux entreprises qui soutient, protège et relie les achats importants des consommateurs. Avec une présence dans 21 pays, Assurant soutient le progrès du monde connecté en établissant des partenariats avec les plus grandes marques du monde pour développer des solutions innovantes et offrir une expérience client améliorée.



En 2024, Assurant a été reconnue comme une des entreprises les plus éthiques du monde par l'institut Ethisphere, chef de file mondial dans la définition et l'avancement de la norme des pratiques commerciales éthiques. Cette reconnaissance met en évidence l'engagement de notre organisation à mener ses activités avec éthique et intégrité.

SACI exerce ses activités uniquement au Canada et offre des solutions pour appareils mobiles, des contrats de service prolongé, des services de protection de véhicule et d'autres produits spéciaux. Dans le cadre de notre activité Vie simplifiée, nous aidons à protéger, connecter et soutenir les appareils que les consommateurs achètent, comme appareils connectés et téléphones mobiles. Nos services comprennent la protection d'appareil, les garanties prolongées pour les produits et les services de cycle de vie pour appareils, tels que les programmes d'échange et de mise à niveau. Le secteur Vie simplifiée s'étend sur plusieurs domaines comprenant les réseaux mobiles, les détaillants et les fabricants d'appareils.

Notre chaîne d'approvisionnement couvre une large gamme de produits et de services auprès de multiples fournisseurs, chacun présentant des niveaux de risque et des exigences de gestion différents. Dans notre activité Vie simplifiée et pour notre réparation et remise à neuf d'appareils cassés des clients, nous importons des pièces directement des fabricants d'équipement d'origine ou de leurs fournisseurs tiers désignés.

<https://worldsmoethicalcompanies.com/honorees/>

## Politiques et contrôles contractuels

Notre organisation s'engage à mener ses activités avec éthique et intégrité. Nous soutenons nos employés à cet égard avec un solide Code de déontologie et de conduite professionnelle interactif ainsi que des politiques internes pertinentes supplémentaires qui leur sont accessibles sur le site intranet de l'entreprise. Ces politiques consistent en ce qui suit :

1. **Notre politique sur l'esclavage moderne** qui définit la position de l'organisation sur l'esclavage moderne et qui explique comment nos employés peuvent identifier des cas et comment ils doivent les signaler.
2. **Notre Code de déontologie et de conduite professionnelle et nos politiques anticorruption** qui contiennent des conseils sur la manière d'appliquer nos valeurs et nos normes éthiques dans les activités quotidiennes et sur la manière de signaler toute préoccupation. Il est attendu de nos employés qu'ils adoptent et encouragent un comportement honnête et éthique et qu'ils signalent toute violation potentielle de ces normes. Tous les employés doivent suivre une formation obligatoire pour nous assurer qu'ils comprennent les normes éthiques de l'entreprise. La violation de notre Code de déontologie est une infraction disciplinaire.
3. **Notre politique en matière de signalement des préoccupations et de non-représailles** (procédures de dénonciation) qui encourage les employés à soulever des questions d'ordre éthique dans le cadre de nos activités et de la chaîne d'approvisionnement sans peur des représailles. Quel que soit le mode de signalement, nous interdisons les représailles à l'encontre de toute personne qui, de bonne foi, signale une violation possible ou qui participe à une enquête, même s'il n'y a aucune preuve suffisante pour justifier ladite violation.

Nous attendons le même niveau d'exigence de la part de tous nos contractants, fournisseurs et partenaires commerciaux.

Nos conditions contractuelles standard du fournisseur comprennent des obligations pour les fournisseurs de se conformer à notre **Code de conduite des fournisseurs** (« **Code des fournisseurs** »). Le Code des fournisseurs souligne que nous ne tolérerons ni n'approuverons un abus des droits de l'homme dans nos activités ou notre chaîne d'approvisionnement, les fournisseurs devant signer une déclaration par laquelle ils s'engagent à respecter toutes les exigences avant d'agir en notre nom. Dans la mesure où nos fournisseurs n'adhèrent pas à nos normes, il peut y avoir des conséquences matérielles, y compris la fin de nos relations avec eux.

D'autres détails sur notre Code de déontologie et de conduite professionnelle et notre Code des fournisseurs se trouvent sur notre site Web mondial aux pages d'éthique à <https://ethics.assurant.com/>.

## Notre diligence raisonnable en matière d'intégration

Alors que nos activités continuent de croître, nous reconnaissons que l'exposition de notre entreprise aux risques augmente à mesure que notre chaîne d'approvisionnement s'étend. Par conséquent, nous avons renforcé nos capacités de contrôle de la conformité dans le cadre de nos activités commerciales au sens large. Une ressource dédiée à la conformité de la chaîne d'approvisionnement est responsable de contrôler de manière continue les risques auxquels notre chaîne d'approvisionnement est exposée, y compris le travail forcé et le travail des enfants. L'équipe Conformité locale contribue aux efforts du Bureau d'éthique de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise, le cas échéant.

Lors de l'engagement avec des partenaires ou fournisseurs potentiels, notre équipe de Conformité de la chaîne d'approvisionnement ou de Conformité locale prend des mesures de diligence raisonnable pour s'assurer que les normes éthiques seront respectées.

Pour cartographier et limiter les risques, nous utilisons une variété de méthodes qui nous permettent d'exercer une diligence raisonnable à l'égard de nos fournisseurs et de nous assurer que nous avons en place des politiques et des conditions contractuelles appropriées afin que nos fournisseurs comprennent ce que nous exigeons d'eux. Dans la mesure où nos fournisseurs n'adhèrent pas à nos normes, il peut y avoir des conséquences matérielles, y compris la fin de

nos relations avec eux. Selon le risque, les processus et procédures de ces fournisseurs font l'objet de différents niveaux de diligence raisonnable pour nous assurer que nos exigences seront respectées.

## Les mesures que nous avons prises en 2023 pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants

Périodiquement, nous évaluons la manière d'identifier et de traiter les risques dans chaque catégorie de notre chaîne d'approvisionnement, y compris les risques relatifs au travail forcé ou au travail des enfants. Nous n'avons identifié aucun cas de travail forcé ou travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

En 2023, nous avons pris les mesures de diligence raisonnable suivantes :

- Élaborer et mettre en place des politiques et procédures de diligence raisonnable pour identifier, traiter et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation
- Élaborer et mettre en place des clauses contractuelles relatives à la non-pratique du travail forcé ou du travail des enfants
- Élaborer et mettre en place des normes de pratique, codes de conduites et/ou listes de contrôle relatifs à la non-pratique du travail forcé ou du travail des enfants
- Élaborer et mettre en place des documents de formation et de sensibilisation relatifs au travail forcé et/ou au travail des enfants
- Se concerter avec les partenaires de chaîne d'approvisionnement concernant le problème de traitement du travail forcé ou du travail des enfants

## Formation

Pour garantir un niveau élevé de compréhension des risques du travail forcé ou du travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement ou dans nos activités, nous avons élaboré et offert une formation obligatoire aux employés concernés. Cette formation fait partie du processus d'intégration pour les postes ayant le contact le plus étroit avec notre chaîne d'approvisionnement. En outre, une formation de mise à jour annuelle est offerte aux employés concernés.

La formation annuelle obligatoire en ligne fournit des renseignements sur les différentes formes d'esclavage moderne, y compris le travail forcé ou le travail des enfants, ainsi que sur certains indicateurs communs à surveiller et les mesures qu'un employé doit prendre lorsqu'il soupçonne que cela est en train d'avoir lieu dans le cadre de nos activités et/ou de notre chaîne d'approvisionnement.

Tous les employés concernés doivent obtenir un taux de réussite de 80 % pour que le cours soit considéré comme complété.

En outre, tous les employés doivent effectuer la formation annuelle obligatoire sur notre Code de déontologie et de conduite professionnelle.

## Ressources internes et externes pour signaler les préoccupations

Si un employé suspecte qu'un crime d'exploitation a lieu dans le cadre de nos activités ou de notre chaîne d'approvisionnement, nous fournissons des ressources externes pour signaler ses préoccupations. À savoir :

- Signaler la préoccupation à son cadre hiérarchique ou la présenter directement au service des ressources humaines, au président-directeur général ou au chef de la conformité.
- Signaler la préoccupation en ligne grâce à notre Ligne d'aide Éthique et conformité.
- Possibilité de téléphoner à la Ligne d'aide Éthique et conformité gérée par un tiers indépendant, si les employés se sentent plus à l'aise.

Poser une question ou signaler une préoccupation en utilisant la Ligne d'aide Éthique et conformité sur le portail Web permet également aux employés de garder l'anonymat, si la législation locale le permet. Après avoir soumis leur question ou leur signalement, les employés peuvent vérifier l'état de leur question ou de leur signalement sur la page Web de la Ligne d'aide

Éthique et conformité.

Quelle que soit la manière dont le signalement est effectué, nous interdisons les représailles à l'encontre de toute personne qui, de bonne foi, signale une violation possible ou qui participe à une enquête, même s'il n'y a aucune preuve suffisante pour justifier ladite préoccupation.

## Conclusion

À Assurant, nous prenons au sérieux notre responsabilité dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement et nous nous engageons à respecter les droits de l'homme et la dignité de chaque personne. Au même titre que nous nous engageons à respecter les normes d'intégrité les plus élevées de nos activités et de la conduite éthique, nous attendons la même chose de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux. Nous exprimons nos normes et nos attentes par le biais de notre Code des fournisseurs.

Notre Code de déontologie et de conduite professionnelle expose les valeurs et les comportements que nous attendons de nos employés ainsi que les processus pour signaler un comportement suspect d'être contraire à l'éthique. Par le biais de la formation et des séances annuelles de mise à jour, nous aidons les employés à comprendre comment faire les bons choix pour agir de manière éthique et conformément à nos obligations réglementaires légales.

Notre engagement à mener nos activités avec éthique et intégrité a été reconnu puisque notre entreprise a été nommée comme l'une des entreprises les plus éthiques du monde en 2024 par l'institut Ethisphere. Notre engagement à l'égard de ces valeurs nous incite à travailler avec des partenaires commerciaux qui partagent un engagement similaire à l'égard de ces normes élevées. Cela comprend :

- Lois et normes internationales, y compris l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui encourage les conditions de travail sûres et la sécurité individuelle.
- Lois interdisant le travail forcé.
- Interdictions de l'emploi aux enfants mineurs.
- Interdictions de la traite des personnes.
- Respect des lois ainsi que des normes et cadres de travail connexes qui garantissent la liberté d'association et le droit de s'engager dans des négociations collectives.
- Contrôle des incidences potentielles sur les droits de l'homme et les remèdes.
- Communication de nos engagements à l'égard des droits de l'homme aux parties prenantes internes et externes.

Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration à la date du 30 mai 2024.



Paul Cosgrove

Président, Services Assurant Canada Inc.

Date : 30 mai 2024